

15 000 postes d'ambulanciers sont à pourvoir contre 8 000 il y a un an, selon les employeurs



1

Une ambulance garée devant les urgences du CHU de Nantes. Photo d'illustration. © Franck Dubray / Archives Ouest-France

Le président de la Chambre nationale des services d'ambulances a évoqué jeudi 15 septembre 2022 un manque d'un quart des effectifs.

Les sociétés d'ambulances manquent de bras : [15 000 postes sont à pourvoir](#), deux fois plus que l'an dernier, affirment les principales fédérations du secteur, qui demandent au gouvernement d'agir sur la formation et les salaires pour « **sortir de l'impasse** » .

D'après « **les remontées du terrain** », il manque « **un quart des effectifs** » dans le secteur des transports sanitaires, soit 15 000 salariés, contre environ 8 000 un an plus tôt, a indiqué jeudi 15 septembre 2022 à l' AFP le président de la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA), Dominique Hunault.

Attirer les jeunes dès 18 ans

Une « **montée exponentielle** » attribuée à la réforme des « **urgences pré-hospitalière** », entrée en vigueur cet été, qui a généralisé les gardes, de jour comme de nuit, pour les ambulances privées par conséquent davantage sollicitées par le Samu.

Mais « **si on n'a personne à mettre dans l'ambulance, on ne va pas pouvoir faire face à toutes les demandes** », a mis en garde Thierry Schifano, président de la Fédération nationale de la mobilité sanitaire (FNMS), qui réclame « **des mesures**



de très court terme pour sortir de l'impasse » .

Les deux fédérations souhaitent notamment « **faire tomber la barrière du permis de conduire probatoire** » pour « **aller chercher des jeunes** » dès l'âge de 18 ans, au lieu de 21 ans actuellement. Elles espèrent aussi développer la « validation des acquis de l'expérience » (VAE) pour attirer des soignants en reconversion.

Des négociations indispensables

Les employeurs savent toutefois qu'ils seront « **obligés de rouvrir des négociations** » sur les salaires, la hausse négociée en début d'année avec les syndicats ayant été rattrapée par les revalorisations du Smic liées à l'inflation, explique Thierry Schifano.

En la matière, « **nous n'avons pas de marges suffisantes** », assure Dominique Hunault, qui renvoie la balle aux pouvoirs publics, soit *via* une rallonge budgétaire de l'Assurance maladie, soit par des exonérations sociales et fiscales sur le travail de nuit.

avec AFP. Ouest-France